



Medienmitteilung Communiqué de presse

Info

Berne, le 30 mars 2017

Le Ministère public régional Jura bernois-Seeland communique:

Commune de Roches

Soupçon de fraude électorale: Ordonnance de classement rendue

cpb. Suite à un soupçon de fraude électorale, le Ministère public régional Jura bernois-Seeland a mené une enquête afin de déterminer les circonstances dans lesquelles les élections à la mairie de la commune de Roches du 18 octobre 2015 se sont déroulées. Arrivée à son terme, l'instruction a confirmé l'existence d'un problème lors de ces élections, sans toutefois pouvoir établir les faits qui se sont produits. Une ordonnance de classement a été rendue, qui n'est pas définitive.

L'instruction ouverte pour fraude électorale suite à l'élection à la mairie de la commune de Roches est arrivée à son terme. Elle a conduit en particulier les enquêteurs à mener des perquisitions, notamment au sein du bureau communal de Roches. Elle a permis de confirmer l'existence d'un problème survenu lors de cette élection, sans qu'il ne soit définitivement possible de conclure à l'existence d'une fraude électorale.

En effet, le procureur retient dans son ordonnance de classement qu'au vu des éléments au dossier, il est impossible de trancher entre trois hypothèses:

- a. le fait que certaines personnes déclarant avoir voté pour Monsieur René Beuchat auraient en réalité voté pour Monsieur Yannick Christen,
- b. une manipulation des enveloppes au sein du bureau communal ou peu avant leur remise à ce bureau,
- c. une manipulation au niveau du bureau chargé du dépouillement de l'élection à la mairie.

Aucun élément au dossier ne permet enfin de faire le moindre lien entre la manière dont cette élection s'est déroulée et la question de l'appartenance cantonale de la commune de Roches.

L'ordonnance de classement n'est pas définitive. Elle peut encore faire l'objet d'un recours.

Avis aux rédactions: *Raphael Arn, procureur chargé du dossier, se tient à disposition de 1330 à 1530 heures pour tout renseignement au numéro +41 31 636 32 71.*